



Donnation terrain en succession

Par **Jonathanaletti**, le **16/09/2021** à **19:15**

Bonjour,

Mon grand père a légué a ces 5 enfants un terrain.

Ce terrain étant toujours invendu, j'ai décidé de le racheter.

Mon père ainsi que mes 4 oncle et tante veulent me faire don de ce terrain car je suis de la famille et ne veulent pas me faire payer.

Est il possible qu'ils me fasse don de ce terrain qu'ils ont reçu en succession il y a maintenant plusieurs années?

Si oui, passage chez le notaire obligatoirement je suppose, mais si non, comment faire pour qu'au final ce terrain me revienne de façon" gratuite", disons le moins cher?

Par **Marck.ESP**, le **16/09/2021** à **19:22**

Bonjour

Entre oncle, tante, neveu, l'abattement est de 7967€, au delà, c'est 55,%, donc à vous de voir, mais attention au redressement fiscal si sous évaluation...